

Nous espérons voir des améliorations dans les critères de définition de l'avantage net pour le Canada lors de l'acquisition d'entreprises. Nous espérons clarifier l'article visant d'héritage culturel. En outre, nous espérons pouvoir combler au plan financier d'importantes lacunes dont l'existence est apparue lors de l'étude détaillée du projet de loi. Par exemple, nous n'examinons même pas la situation financière des sociétés qui désirent faire l'acquisition de sociétés canadiennes lors de la procédure d'examen, si on s'en rapporte à ces critères.

Nous avons diverses raisons de nous demander si par inadvertance cette loi n'exclut pas de la procédure d'examen des considérations très importantes, ce que le gouvernement ne désire sûrement pas. Les filiales de sociétés américaines, par exemple, doivent être examinées lorsqu'une acquisition indirecte risque vraisemblablement d'avoir des conséquences pour elles et pour les localités canadiennes où elles sont implantées. Il faut également avoir une définition précise de l'importance de l'actif des sociétés qui vont être examinées. Et il faut avoir une idée de ce que le contrôle représente en réalité. Nous allons présenter des amendements visant à contrôler et à améliorer les aspects et les détails financiers du projet de loi, une série de suggestions qui vont en rendre les termes moins flous.

Nous partons de l'idée que le gouvernement doit avoir en tête l'intérêt de nos localités lorsque survient quelque chose qui constitue un danger pour ces localités. Je pense aux acquisitions qui menacent les emplois de travailleurs, comme c'est arrivé dans le cas de Black & Decker, ou lorsqu'une société canadienne tombe en faillite et doit vendre ses actifs, comme c'est actuellement le cas d'une société d'emboutissage de Smith Falls, à propos duquel le premier ministre de l'Ontario s'est dit préoccupé. Lorsque nous voyons des fermetures d'usines, des rationalisations d'entreprises, de suppressions d'emplois, des disparitions d'occasions pour les entrepreneurs du Canada et pour les localités canadiennes, la conclusion s'impose que le gouvernement a un rôle et une responsabilité à exercer. Il faut, dans ce projet de loi, faire preuve d'initiative et définir les conditions à respecter pour que nous puissions, en tant que pays, ainsi que nos localités d'un bout à l'autre du pays, tirer le maximum d'avantages de l'investissement étranger.

Nous devons dès le début de ce projet de loi nous engager en tant que pays et en tant que Parlement à faire preuve de l'initiative voulue. Nous devons assumer notre responsabilité en fixant les conditions sous lesquelles on aura recours à un accroissement des investissements et une utilisation accrue de la technologie, afin de favoriser la croissance économique du pays plutôt que d'y nuire.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que les paroles prononcées par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) à l'appui de sa motion et auxquelles a souscrit son bon ami, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), ressemblaient beaucoup à ce que nous avons

entendu pendant la fort longue période où le comité a étudié ce projet de loi.

Il existe une différence fondamentale entre ce que le parti socialiste semble penser si l'on en croit le député d'Essex-Windsor et dans une large mesure, ce que l'Opposition officielle pense également et notre position. Lorsqu'on étudie l'article 2, qui, après tout, définit l'objet du projet de loi, et il s'agit là d'une chose fondamentale, il est bon de se rappeler ce que nous proposons de modifier. J'ai cru qu'il convenait peut-être de signaler aux députés comment se définit l'objet de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Cette loi a été adoptée en 1974, il y a plus de dix ans, donc par le gouvernement d'alors qui forme maintenant l'Opposition officielle, avec l'appui enthousiaste des socialistes qui formaient le Parlement croupion qui a maintenu le gouvernement de l'époque au pouvoir. Voici donc ce que dit la Loi sur l'examen de l'investissement étranger:

La présente loi est édictée par le Parlement du Canada parce que celui-ci reconnaît que la mesure dans laquelle le contrôle de l'industrie et du commerce canadiens est passé aux mains de personnes autres que des Canadiens et l'effet de ce contrôle sur la capacité, pour les Canadiens, de conserver le contrôle effectif de leur milieu économique sont des sujets de préoccupation nationale et qu'il est donc opportun de créer un moyen de prendre, sous l'autorité du Parlement, des mesures visant à faire en sorte, dans la mesure où cela sera matériellement possible après l'adoption de la présente loi, que le contrôle des entreprises commerciales canadiennes ne puisse passer aux mains de personnes autres que des Canadiens et que des entreprises nouvelles ne puissent être créées au Canada par des personnes, autres que des Canadiens, qui n'exploitent pas déjà des entreprises au Canada ou dont les entreprises nouvelles au Canada n'auraient aucun rapport avec celles qu'ils y exploitent déjà, que s'il a été apprécié que l'acquisition du contrôle de ces entreprises ou la création de ces entreprises nouvelles par ces personnes, selon le cas, apporte ou est susceptible d'apporter des avantages appréciables au Canada, compte tenu de l'ensemble des facteurs devant être pris en considération à cette fin en vertu de la présente loi.

● (1140)

Si je vous ai fait lecture de cet article, c'est parce qu'il est nécessaire d'en examiner le ton. Nous devons songer à quel point cet objet peut être offensant pour les non-Canadiens envisageant d'investir au Canada.

Si nous avons jugé qu'il était si important de modifier cette réputation, c'est que les faits montrent, malgré ce que le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) prétend, que la situation s'est nettement détériorée en ce qui a trait à la création d'emplois et à l'entrée des capitaux au Canada. Bref, le taux de chômage de plus de 11 p. 100 dont nous avons hérité du gouvernement précédent était attribuable en grande partie au fait que ce genre de loi et son application avaient tendance à tarir la source naturelle d'investissement qui profiterait aux Canadiens.

Ce débat porte sur des emplois pour les Canadiens. Il est temps que les socialistes et leurs alliés de l'Opposition officielle soient francs avec les Canadiens. En tentant d'empêcher l'adoption de ce projet de loi, ils empêchent la création de richesses au Canada pour les Canadiens et, ce qui est plus important encore, la création d'emplois pour les Canadiens.